

AVIS D'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU FNB NEUTRE AU MARCHÉ ANTI-BÊTA É.-U. – COUV. \$CAN AGFIQ

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du FNB neutre au marché Anti-bêta É.-U. – couv. \$CAN AGFiQ (le « FNB ») aura lieu le jeudi 20 janvier 2022 à 11 h (heure de Toronto), uniquement sous forme d'assemblée virtuelle (en ligne) au moyen d'une webdiffusion audio en direct (en tenant compte de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, l'« assemblée »). Les porteurs de parts du FNB sont invités à voter à l'assemblée, qui est convoquée par Placements AGF Inc., à titre de gestionnaire et de fiduciaire du FNB (« AGF »).

L'assemblée est convoquée pour permettre aux porteurs de parts d'examiner une résolution visant à approuver une modification des objectifs de placement du FNB (la « modification proposée aux objectifs de placement ») et de voter sur celle-ci, comme il est expliqué plus en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire »), et pour traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée. Le texte intégral de la résolution devant être examinée à l'assemblée figure à l'annexe A de la circulaire.

À la lumière des dangers associés à la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui se poursuit, le gestionnaire souhaite réduire les risques relatifs à la santé et à la sécurité pour nos collectivités, nos porteurs de parts, nos employés et nos autres parties intéressées. Pour cette raison, le gestionnaire tient l'assemblée uniquement sous forme d'assemblée virtuelle (en ligne) au moyen d'une webdiffusion audio en direct. Tous les porteurs de parts, peu importe leur emplacement géographique, auront l'occasion de participer de manière égale à l'assemblée et de s'entretenir en temps réel avec le gestionnaire et les autres porteurs de parts.

Les participants devront avoir un appareil doté d'une connexion Internet comme un ordinateur portable, un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire afin d'avoir accès à la plateforme de l'assemblée virtuelle. La plateforme de l'assemblée virtuelle sera pleinement prise en charge par les navigateurs Web populaires et les appareils qui utilisent la version la plus récente des modules d'extension applicables. Les porteurs de parts qui participent à l'assemblée doivent demeurer connectés à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour être en mesure de voter lors du scrutin. Il incombe aux porteurs de parts d'être connectés à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Même si vous prévoyez actuellement participer à l'assemblée, vous devriez envisager la possibilité d'exercer d'avance les droits de vote rattachés à vos parts, ce qui assurerait la comptabilisation de votre vote dans l'éventualité où vous éprouveriez des problèmes techniques pendant l'assemblée.

PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE

Les porteurs de parts inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent participer et voter à l'assemblée en ligne en se rendant au http://www.virtualshareholdermeeting.com/QBTL2022F (le « site Web de l'assemblée ») et en y entrant le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Les participants devront avoir un appareil doté d'une connexion Internet comme un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire afin d'avoir accès au site Web de l'assemblée. Le site Web de l'assemblée est entièrement pris en charge par les navigateurs et les appareils utilisant la version la plus à jour des modules d'extension applicables. Assurez-vous d'avoir une connexion à Internet fiable, de préférence à haute vitesse, pour participer à l'assemblée.

L'assemblée débutera à 11 h précises (heure de l'Est) le 20 janvier 2022. L'enregistrement en ligne commencera 15 minutes avant le début de l'assemblée. Prévoyez suffisamment de temps pour suivre les procédures d'enregistrement en ligne. Si vous avez des problèmes d'accès à l'assemblée, veuillez appeler au numéro de soutien technique qui sera affiché sur la page d'accès à l'assemblée.

Les porteurs de parts inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés qui participent à l'assemblée pourront suivre la webdiffusion en direct, soumettre leurs questions et voter au moment pertinent de l'assemblée.

Les porteurs de parts non inscrits (véritables) qui ne se seront pas dûment nommés à titre de fondés de pouvoir et les invités pourront assister à la webdiffusion en direct en accédant à l'assemblée en ligne au moyen du site Web de l'assemblée. Cependant, ces porteurs de parts ne pourront pas soumettre de questions ni voter à l'assemblée.

PROCÉDURE DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Aux termes d'une dispense, nous avons choisi d'utiliser la procédure de notification et d'accès pour l'envoi des documents de procuration aux porteurs de parts en vue de l'assemblée. La procédure de notification et d'accès est une méthode de transmission de remplacement qui est plus respectueuse de l'environnement puisqu'elle réduit le volume de papier et les coûts d'impression et d'envoi postal de ces documents aux porteurs de parts. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire accompagnée du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote ci-joint, vous recevez le présent avis énonçant les procédures pour accéder à la circulaire en ligne ou pour qu'une copie papier ou électronique vous soit envoyée sans frais. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les procédures de notification et d'accès, veuillez téléphoner au numéro sans frais 1 844 973-0593 (en français) ou 1 844 916-0609 (en anglais).

SITES WEB OÙ SONT AFFICHÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

On trouvera une version électronique de la circulaire en ligne aux adresses <u>www.sedar.com</u> et <u>www.AGF.com</u> (veuillez cliquer sur « Ressources », puis sur « Documents de réglementation », et enfin sur l'onglet « Documentation pertinente à la réunion des porteurs de titres »). Les documents pourront consultés sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Vous pouvez exercer les droits de vote afférents à vos titres par la poste, par téléphone, en ligne ou en assistant et en votant à l'assemblée virtuelle. Veuillez vous reporter aux directives figurant sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote pour savoir comment voter en utilisant ces méthodes. Chaque porteur de parts figurant aux registres du FNB en date du 6 décembre 2021 aura le droit de voter.

Les porteurs de parts véritables (non inscrits) (les « porteurs de parts non inscrits ») qui souhaitent participer et voter à l'assemblée devraient se nommer à titre de fondés de pouvoir en suivant les directives qui figurent sur leur formulaire d'instructions de vote. Seuls les porteurs de parts inscrits ou les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les porteurs de parts non inscrits qui se sont nommés à titre de fondés de pouvoir) peuvent voter à l'assemblée. Voir la rubrique « Participation à l'assemblée virtuelle » ci-dessus pour obtenir plus de renseignements sur la façon de participer à l'assemblée. Les porteurs de parts inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent noter que le fait de voter à l'assemblée révoquera toute procuration précédemment soumise.

Les porteurs de parts ayant le droit de vote mais qui sont dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée virtuelle sont priés d'exercer leurs droits de vote comme suit :

 Vote par la poste – Vous pouvez poster ou faire livrer votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, rempli, signé et daté, à Broadridge Investor Communications Corporation, à l'adresse Data Processing Centre, P.O. Box 3700 STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9.

- Vote par téléphone (au Canada et aux États-Unis seulement) Vous pouvez fournir vos instructions de vote par téléphone au 1 800 474-7501 (en français) ou au 1 800 474-7493 (en anglais). Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote.
- Vote par Internet Vous pouvez voter par Internet à l'adresse www.proxyvote.com en suivant les instructions fournies à l'écran. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote.

Pour être valide et être pris en compte à l'assemblée, un formulaire de procuration dûment rempli ou vos instructions de vote doivent parvenir à Broadridge Investor Communications Corporation au moins 48 heures (exclusion faite des fins de semaine et des jours fériés) avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report (la « date limite de vote par procuration »).

RECOMMANDATION

Le conseil d'administration d'AGF, en tant que gestionnaire et fiduciaire du FNB, a conclu que la modification proposée aux objectifs de placement est dans l'intérêt du FNB. Par conséquent, le conseil d'administration d'AGF, en tant que gestionnaire et fiduciaire du FNB, recommande aux porteurs de parts de voter **POUR** la modification proposée aux objectifs de placement.

COMMENT OBTENIR UN EXEMPLAIRE PAPIER DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez nous demander de vous envoyer gratuitement un exemplaire papier de la circulaire, comme suit : par Internet à l'adresse www.proxyvote.com en utilisant le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui vous a été envoyé; ou par téléphone en appelant au 1 877 907-7643. L'exemplaire papier de la circulaire vous sera envoyé dans un délai de trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si nous recevons votre demande moins de trois jours ouvrables avant la date limite de vote par procuration mais avant la date de l'assemblée (ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report), vous pourriez ne pas recevoir les documents avant la date limite de vote par procuration.

Vous pouvez également demander un exemplaire de la circulaire après la date de l'assemblée, pour une période de un an après la date du dépôt de la circulaire sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com, auquel cas nous vous l'enverrons dans les 10 jours civils de la réception de votre demande.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

D'autres renseignements sur le FNB figurent dans son plus récent prospectus (en sa version modifiée), dans son plus récent aperçu du FNB, dans ses plus récents états financiers annuels et intermédiaires et dans ses plus récents rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposés. Ces documents sont réputés intégrés par renvoi dans la circulaire. Les porteurs de parts peuvent obtenir un exemplaire de l'un ou l'autre de ces documents en accédant au site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou au site Web d'AGF à l'adresse www.AGF.com, ou encore sans frais en écrivant par courriel à AGF à l'adresse tiger@AGF.com, en appelant au numéro sans frais 1 800 268-8583, ou en postant une demande à AGF à l'adresse Placements AGF Inc., 55 Standish Court, Suite 1050, Mississauga (Ontario) L5R 0G3.

FAIT à Toronto (Ontario), le 15 décembre 2021.

PLACEMENTS AGF INC., en qualité de fiduciaire et gestionnaire du FNB

Par: « Mark Adams », secrétaire